Association HERMIONE LA FAYETTE
Place Amiral Dupont
17 308 ROCHEFORT

Vice-Amiral d'escadre (2S) Marc DE BRIANÇON, Président
Emilie BEAU, Directrice Générale
emilie.beau@hermione.com
06 07 86 87 96

Hétys Fiducie
Thibault SOLEILHAC
thibault.soleilhac@helios-avocats.com
06 74 04 29 98

Rochefort, Octobre 2026

Devenez partenaire de la nouvelle Fiducie, pour redonner un avenir à l'Hermione

L'Hermione n'est pas un simple navire. Elle incarne une aventure humaine exceptionnelle, l'excellence maritime française et un patrimoine qui appartient à tous.

Depuis sa reconstruction dans l'arsenal de Rochefort, des millions de visiteurs ont admiré ce chef-d'œuvre de savoir-faire, devenu un ambassadeur de notre histoire à travers le monde.

Aujourd'hui, l'Association Hermione La Fayette, propriétaire et armateur du navire, relève le défi de sa restauration après l'apparition d'un champignon ayant affecté sa coque. Grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, 50 % des fonds nécessaires ont déjà été réunis, la moitié des travaux de coque a été réalisée et les solutions techniques sont parfaitement maîtrisées.

Nous pouvons compter sur l'engagement d'entreprises de référence, notamment les charpentiers de l'entreprise Asselin, reconnue pour son intervention sur la flèche de Notre-Dame, et ceux du Guip, spécialistes du maintien des navires en bois de la Marine nationale.

L'enjeu est désormais principalement financier. Notre priorité est d'achever la restauration de la coque afin que l'Hermione puisse retrouver la mer.

Cette étape est indispensable pour envisager ensuite un avenir maritime, touristique, pédagogique et diplomatique autour de l'Hermione.

Comment sécuriser les financements publics dans un contexte de redressement judiciaire ?

Le mécénat traditionnel a démontré son efficacité depuis plusieurs années. Toutefois, dans le contexte actuel de redressement judiciaire de l'Association, certaines institutions publiques ou donateurs privés hésitent à s'engager malgré leur intérêt pour le projet.

La **fiducie** prévue aux articles 2011 et suivants du Code civil apporte une réponse innovante et sécurisante.

Les subventions transférées à la fiducie par la personne publique sont :

- **protégées de la procédure judiciaire en cours** ;
- juridiquement *affectées* à la restauration, à la préservation et à la valorisation de l'Hermione ;
- débloqués uniquement lorsque les conditions de financement sont réunies ;
- éligibles aux mêmes avantages fiscaux que le mécénat classique ;
- intégralement restitués en cas de non aboutissement d'un plan de sortie

La **fiducie** ne remplace pas le mécénat : elle le renforce en offrant davantage de garanties, de transparence et de sécurité.

Dans un contexte de procédure collective, elle permet surtout aux donateurs et financeurs publics d'avoir la garantie que les fonds versés sur le compte fiduciaire ne seront pas touchés par une éventuelle liquidation judiciaire de l'association.

Ils pourront néanmoins être comptabilisés au bénéfice de l'association HERMIONE LAFAYETTE désignée bénéficiaire de la fiducie – et donc de la subvention, sans risque de disparition puisqu'ils demeurent dans un patrimoine d'affectation extérieur à celui de l'association.

Ces subventions versées sur le compte fiduciaire – sorte de compte d'attente séparé du patrimoine de l'association – contribueront fortement au plan de sortie de la procédure collective.

En cas de liquidation, les fonds seront reversés aux personnes publiques par le fiduciaire.

Un engagement créateur de valeur

Soutenir l'Hermione s'inscrit pleinement dans les compétences des institutions publiques

- préservation d'un patrimoine culturel majeur ;
- soutien aux métiers d'art et aux savoir-faire traditionnels ;
- contribution à l'attractivité des territoires ;
- participation à un projet éducatif et intergénérationnel.

L'Hermione porte des valeurs fortes : transmission, excellence technique, innovation, coopération internationale et engagement collectif.

Rester associée à ce projet, c'est démontrer un engagement sociétal concret et durable tout en bénéficiant :

- d'une association à un symbole patrimonial reconnu ;
- d'opérations de relations publiques et d'événements autour du navire ;
- d'opportunités de communication institutionnelle et de marque employeur ;
- d'une visibilité auprès des collectivités, acteurs économiques et réseaux culturels.

Le projet constitue également un puissant levier de mobilisation interne grâce à la fierté d'appartenance qu'il suscite, aux actions de sensibilisation au patrimoine et aux programmes de mécénat de compétences.

Contribuez à la renaissance de l'Hermione

En versant les subventions publiques à la fiducie, au bénéfice de l'Association Hermione La Fayette, vous ne contribuez pas seulement à la restauration d'un navire historique. Vous participez à la préservation d'un héritage collectif et vous vous associez durablement à une œuvre de transmission qui dépasse les générations.

Nous invitons donc les collectivités locales / institutions publiques à rejoindre cette initiative, notamment celles dont le territoire se développe autour de grands événements maritimes.

L'Hermione ne doit pas devenir un souvenir. Ensemble, redonnons-lui un avenir.